

District de Football du MORBIHAN  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*Vendredi 14 juin 2019 à 19 H 00*

*Au Siège du CREDIT AGRICOLE  
Avenue de Keranguen - 56000 VANNES*

**P O U V O I R**  
\*\*\*\*\*

Je soussigné .....

Président de .....

Donne pouvoir à M. ....

Licence N°

Pour représenter notre club **le Vendredi 14 juin 2019**  
A l'Assemblée Générale Ordinaire du District du  
Morbihan.

A..... le .....

SIGNATURE

Faire précéder de la mention "Bon pour pouvoir"

**Rappel Article 13 des Statuts du District :**

Les représentants des associations affiliées à l'Assemblée Générale doivent être membres de leur association depuis plus de 6 mois, en règle avec la Fédération, la Ligue et les Districts, avoir atteint la majorité légale, être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques et politiques.  
S'ils ne sont pas Président de leur association, ils doivent être munis d'un pouvoir de celui-ci et être titulaire d'une licence Dirigeant ou Arbitre.

District de Football du MORBIHAN  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*Vendredi 14 Juin 2019 à 19 H 00*

*CREDIT AGRICOLE du MORBIHAN  
Avenue de Keranguen - 56000 VANNES*

**O R D R E du J O U R**  
\*\*\*\*\*

- ☞ Ouverture de l'Assemblée par le Président de District
  - ☞ Intervention des personnalités
  - ☞ Rapport Moral et d'Activité de la saison sportive
  - ☞ Bilan sur le FAFA (fonds d'aide au Football amateur) 2018/2019
  - ☞ Budget prévisionnel 2019-2020
  - ☞ Intervention du Conseiller Technique Football sur les actions sportives 2018/2019
  - ☞ Intervention de Christophe Guillou sur le développement des pratiques diversifiées
  - ☞ Intervention de Gwendal Le Breton et Anthony Maris sur l'agrément collectif service civique
  - ☞ Approbation des statuts du District
  - ☞ Election des délégués du District pour les Assemblées Générales de Ligue
  - ☞ Election du Président du District
  - ☞ Election des nouveaux membres du Comité de Direction
  - ☞ Remise des trophées du champion de chaque division et des petits poucets
  - ☞ Allocution des Présidents de District et de Ligue
- **Les questions que les membres des clubs souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.**